

PLAN DE BALISAGE DES PLAGES COURSEULLES-SUR-MER



Bouées de couleur jaune :

- Bouée sphérique de 80 cm
- Limite des 300 mètres
- Bouée sphérique de 60 cm
- Limite de la zone d'évolution des engins de plage
- Bouée sphérique de 40 cm
- Limite de la zone de baignade surveillée
- Bouée cylindrique de 40 cm
- Limite de babord de chenal
- ▲ Bouée conique de 40 cm
- ▲ Limite de tribord de chenal

Dans les 300 mètres :

- Zone de bain surveillée :
 - Bouées sphériques de 40 cm espacées de 25 m
- Zone d'évolution des engins de plage :
 - Bouées sphériques de 60 cm espacées de 50 m
- Chenaux :
 - Bouées de 40 cm :
 - > Cylindriques sur babord en venant de la mer
 - > Coniques sur tribord en venant de la mer
 - Espacement : 10 m jusqu'à 50 m du rivage
 - 25 m de 50 à 150 m du rivage
 - 50 de 150 à 300 m du rivage

Aux 300 mètres :

- Bouées diamètre 80 cm
- forme sphérique sauf extrémités des chenaux (1 cylindrique et 1 conique)
- Accès au DPM des engins motorisés
 - > Cale de l'école de voile
 - > Cale de l'avant port
 - > Cale des Marinas

Accusé de réception en préfecture
N° : 16/092023
Date de l'émission : 16/09/2023
Date de réception préfecture : 16/09/2023